

**Agir**

**POUR REDUIRE  
L'IMPACT DES INONDATIONS**



**PROGRAMME D'ACTIONS DE  
PRÉVENTION DES INONDATIONS  
GUIERS-AIGUEBELETTE-TRUISON-BIÈVRE**

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

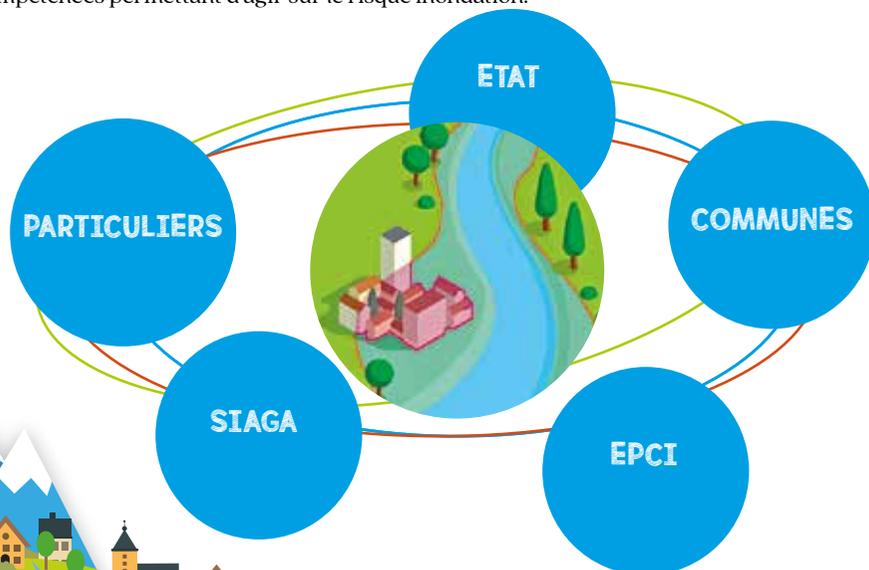
L'aléa devient un risque lorsqu'il y a des enjeux et provoque des pertes ou dommages (humains, matériels, environnementaux...)



## QUELS SONT LES ACTEURS DU RISQUE INONDATION ?

La gestion du risque inondation est partagée entre de nombreux acteurs : État, collectivités locales, acteurs institutionnels, particuliers.

Chacun de ces acteurs possède des compétences et des responsabilités différentes mais complémentaires afin de répondre à toutes les thématiques de la gestion des risques. La GEMAPI, l'urbanisme, la gestion de crise, l'aménagement du territoire, l'habitat sont autant de compétences permettant d'agir sur le risque inondation.

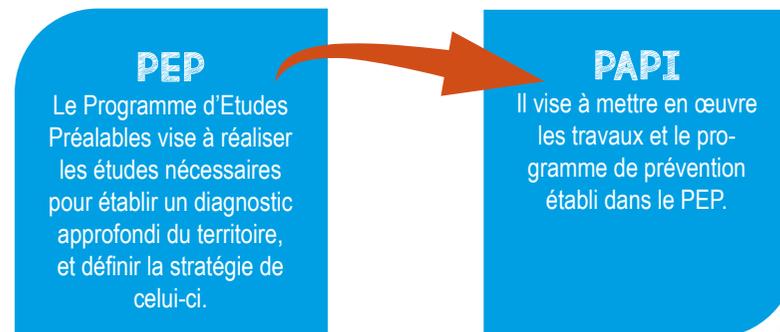


## QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS ?

Un PAPI est une démarche d'élaboration d'une stratégie globale et partagée, à l'échelle d'un bassin de risque, et déclinée dans un programme d'actions. C'est également un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités ouvrant droit à un soutien financier de l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Ordinairement animé par l'autorité compétente en GEMAPI, les actions sont liées à l'un des 7 axes de la prévention des inondations et peuvent être portées par différents maîtres d'ouvrage.



## LA MISE EN ŒUVRE D'UN PAPI S'EFFECTUE EN DEUX TEMPS



# LE PAPI GUIERS - AIGUEBELETTE - TRUISON - BIÈVRE

## UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX INONDATIONS

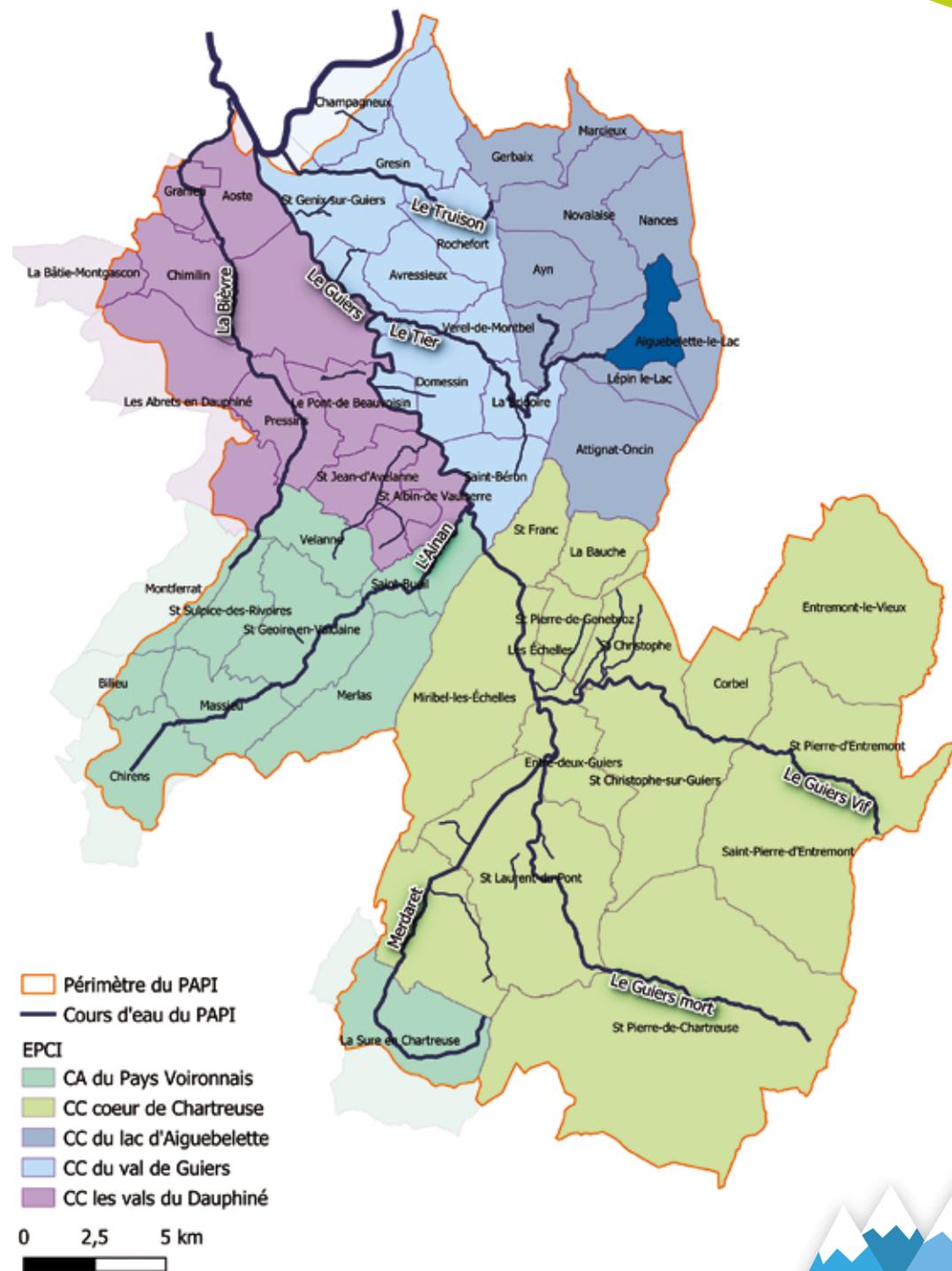
Les inondations de 2002, de 2017 et 2018 ont montré la vulnérabilité des biens et des personnes de notre territoire face à l'aléa débordement de cours d'eau. Le bassin versant comprend également des digues plus ou moins orpheline de gestion. Face à ce constat et dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SIAGA s'est engagé dans la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI le 10 avril 2019.

## LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE :

Dès sa déclaration d'intention auprès des Préfets de Région et de Bassin, le SIAGA a concerté les élus locaux afin de définir les actions du PEP. Celui-ci est aujourd'hui piloté de manière collective avec les acteurs du territoire : services de l'Etat, Départements, EPCI, Communes, SCOT, chambres consulaires, associations, usagers...par le biais d'une gouvernance locale.

## CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

- 58 Communes
- 5 EPCI
- 68 000 habitants
- 680 km<sup>2</sup>
- 900 km de cours d'eau
- Réseau hydrographique principal : Guiers, Guiers mort, Guiers Vif, Merdaret-Herretang, Ainan, Bièvre, Truison, Tier, Paluel, Cozon, Couzon, Herbetan vif et mort



# LES ACTIONS DU PEP GUIERS - AIGUEBELETTE - TRUISON - BIÈVRE

Le PEP comprend 25 actions réparties dans les 7 axes d'intervention. Retrouvez le détail de l'ensemble des actions sur le site du SIAGA : [www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)

AXE 1

## AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Pose de repères de crues - Diagnostic approfondi du territoire (modélisation de l'aléa, identification et quantification des enjeux et dommages en cas d'inondation) – Définition des ouvrages de protection contre les inondations ...

## GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

Dossiers de régularisation des systèmes d'endiguements...

AXE 7

AXE 2

## SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES

Pose d'échelles de crues – étude de faisabilité d'un réseau de surveillance des cours d'eau et d'alerte ...

AXE 6

## GESTION DES ÉCOULEMENTS

Etudes d'aménagements de cours d'eau...

AXE 3

## ALERTE ET GESTION DE CRISE

Réalisation d'exercices de gestion de crise...

AXE 5

## RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Diagnostic de vulnérabilité d'habitations...

AXE 4

## PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI...

## LES ÉTAPES DU PROJET

AVRIL 2019 :  
Déclaration d'intention

JUIN 2021 :  
Validation du PEP

JUIN 2024 :  
Candidature PAPI

Mise en œuvre du PEP (3 ans)

Mise en œuvre du PAPI (6 ans)

Concertation et élaboration du PEP

Concertation et élaboration du PAPI

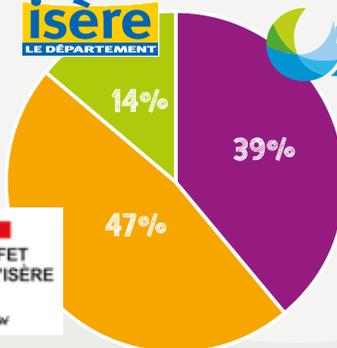
# DES ACTIONS RENDUES POSSIBLES GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DES PARTENAIRES

Montant  
Total du PEP :  
1 072 000 € HT



isère  
LE DÉPARTEMENT

SIAGA  
Rivière Guiers



## PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME ?

Contactez Franck REMOND, animateur du PAPI :  
franck.remond@guiers-siaga.fr

## PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SIAGA ?

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents exerce la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison. Il est labellisé Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) par arrêté inter préfectoral. Il porte et met en œuvre le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre (3<sup>ème</sup> contrat portant sur la période 2022-2024).



SIAGA  
Rivière Guiers

27, Avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin  
Tél 04 76 37 26 26 - contact@guiers-siaga.fr

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)

